



Chasse à l'oeuf



Restauration de l'église



Hauts-de-France Propres

Sommaire

2 - Edito

3 - Le dossier / Finances

7 - Aménagement / Travaux

10 - La rétrospective

12 - Permanences / Agenda

Édito du Maire

Chers Aubinoises et Aubinois,

Nous voilà déjà à mi-mandat ; après deux années difficiles dues à la crise sanitaire nous pouvons de nouveau nous projeter vers l'avenir avec les atouts dont nous disposons.

Certes, les enjeux ne doivent pas masquer l'inflation, le pouvoir d'achat, la vie courante pour les ménages (coûts des déplacements, coûts des énergies, coûts pour se soigner correctement, etc...).

A notre niveau, nous essayons de maîtriser nos dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

En mobilisant nos partenaires institutionnels (Etat / Région / Département, mais aussi FDE, CAF) nous pouvons encore investir, donc continuer d'assurer le développement de la Commune.

Sachons également profiter des moments de convivialité retrouvés au travers des rendez-vous dans l'année : Semaine Culturelle, Salon des Métiers d'Art et de Bouche, Ducasse, Moments patriotiques et devoir de mémoire, Rendez-vous sportifs.

Le jury régional de Fleurissement des Hauts-de-France sera dans notre commune début juin ; une labellisation à laquelle nous tenons et qui permet à Aubigny-en-Artois d'être reconnue pour son environnement de qualité.

Cordialement
Jean-Michel Desailly, Maire
et le Conseil municipal

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Scarpe Amont : je donne mon avis jusqu'au 11 mai

Le SAGE est un document qui donne des orientations pour la gestion des ressources en eau sur un bassin versant donné (en l'occurrence, le bassin de la Scarpe, de ses sources jusqu'à Lambres-lez-Douai). L'objectif du SAGE est de concilier les différents usages avec la préservation des ressources et de limiter les risques liés à l'eau. Il est composé de recommandations et de mesures prescriptives visant à améliorer la qualité de l'eau, protéger les cours d'eau et zones humides, partager la ressource, lutter contre les inondations et coulées de boue ...

Chacun de nous est concerné par les orientations du SAGE, c'est pourquoi il est important de se mobiliser dans le cadre de **l'enquête publique qui se tient jusqu'au 11 mai 2023**.

Des séances de ciné-débat sont proposées pour échanger sur les enjeux liés à l'eau et répondre à vos questions :

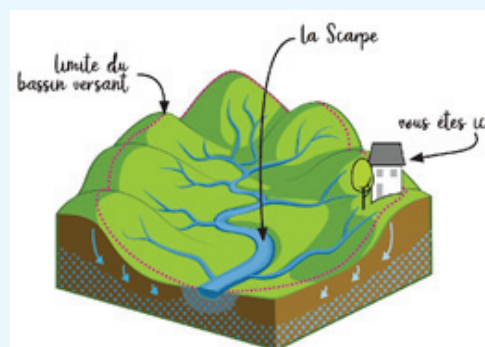
- Avesnes-le-Comte, le mercredi 3 mai, de 18h à 20h, à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (1050 avenue François Mitterrand).

- Vitry-en-Artois, le jeudi 4 mai, de 18h à 20h, à la salle communale (en face de la mairie)

Informations sur www.cu-arras.fr/enquete-publique-sage/

*Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Il s'agit de l'ensemble du territoire drainé par un cours d'eau principal et ses affluents. Ses frontières naturelles correspondent aux lignes de crêtes. A l'intérieur du bassin versant, toutes les eaux suivent, du fait du relief,



Qu'est ce qu'un Budget Communal ?

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année. Le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

LES PRINCIPES QUI REGISSENT LE BUDGET

L'équilibre : Les dépenses de fonctionnement doivent être égales aux recettes de fonctionnement et les dépenses d'investissement égales aux recettes d'investissement.

La sincérité : Toutes les dépenses et toutes les recettes doivent être inscrites.

Le contrôle : Les services de l'Etat (sous-préfecture, trésorerie, chambre régionale des comptes) contrôlent la légalité et la régularité des dépenses. Ils ne contrôlent pas leur opportunité.

La séparation entre l'ordonnateur et le comptable : les ordres de dépenses et de recettes sont établis par le service comptabilité sous la responsabilité du Maire mais c'est le Trésor Public qui en assure le paiement ou l'encaissement effectif. C'est ainsi que schématiquement le Maire est l'ordonnateur et le Trésor Public le comptable. Cette règle permet de s'assurer de la bonne gestion des deniers publics.

L'annuité : Un budget d'une collectivité territoriale se vote toujours de manière annuelle, sur une durée allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il n'y a pas d'exercice budgétaire décalé comme on peut le retrouver dans le secteur privé.

L'universalité : Les recettes perçues par la commune ne peuvent pas être affectées à une dépense en particulier. C'est en cela qu'on utilise le terme d'universalité des recettes publiques. Ce sont l'ensemble des recettes qui permettent de financer un ensemble de dépense et il n'est pas possible d'affecter une recette à une dépense particulière.

Le 6 avril 2023, le Conseil Municipal, a voté le Budget Communal.

Compte administratif 2022 - Commune

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	805 113.53€		81 910.88€		887 024.41€
Part affectée à investissement	225 857.71€	-	-	-	225 857.71€	-
Opérations de l'exercice	1 207 975.50€	1 510 381.81€	749 581.84€	1 019 653.64€	1 957 557.34€	2 530 035.45€
Totaux	1 433 833.21€	2 315 495.34€	749 581.84€	1 101 564.52€	2 183 415.05€	3 417 059.86€
Résultat de clôture	-	881 662.13€	-	351 982.68€	-	1 233 644.81€
	Besoin de financement		0.00€			
	Excédent de financement		351 982.68€			
	Restes à réaliser - Dépenses		1 183 741.14€			
	Restes à réaliser - Recettes		244 835.13€			
	Besoin total de financement		586 923.33€			
	Excédent total de financement		0,00€			

Il est décidé d'affecter comme suit, **le résultat de fonctionnement** :

> **586 923.33€** au compte 1068 (recette d'investissement).

> **294 738.80 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Compte administratif 2022 - Service des eaux

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	-	47 835.96€	-	175 827.98€	-	223 663.94€
Part affectée à investissement	20 598.48€	-	-	-	20 598.48€	-
Opérations de l'exercice	16 646€	18 693.87€	-	37 244.48€	16 646€	55 938.35€
Totaux	37 244.48€	66 529.83€	0.00€	213 072.46€	37 244.48€	279 602.29€
Résultat de clôture	-	29 285.35€	-	213 072.46€	-	242 357.81€
	Besoin de financement		-			
	Excédent de financement		213 072.46€			
	Restes à réaliser - Dépenses		96 000€			
	Restes à réaliser - Recettes		-			
	Besoin total de financement		-			
	Excédent total de financement		-			

Il est décidé d'affecter comme suit, **le résultat de fonctionnement** :

> **29 285.35 €** au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

En bref

Fiscalité locale, toujours pas d'augmentation

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019, **soit 21.10 %**. Désormais, les communes peuvent de nouveau faire varier leur taux d'habitation sur les résidences secondaires dans les limites des règles de lien. La part départementale de Taxe Foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes en compensation de la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, d'où le rajout du taux départemental 2020 (soit 22.26%) aux taux de la commune.

- **taxe foncière sur les propriétés bâties** : 42.47%

(20.21 % = taux communal reconduit + 22.26% = taux départemental)

- **taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 48.45 %.

- **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** : 21.10%

Subventions aux associations 2023

Harmonie municipale	3 000€
Sporting Club Aubinois	12 000 €
Club de l'Amitié	500 €
F.N.A.C.A	120 €
Ligue contre le cancer	300 €
Association des parents d'élèves	300 €
AFM (téléthon)	300 €
Club Culturel	700 €
Association Ballerine'Attitude	600 €
Handisports	200 €
Souvenir Français	100 €
Union Commerciale d'Aubigny-en-Artois	400 €
Les Chroniqueurs	100 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers (sous réserve du dossier complet)	100 €
Coopérative scolaire -participation à la classe de neige (sous réserve du dossier complet)	- €
FACECO «Turquie-Syrie» (suite au tremblement de terre)	400 €
ADNS	300 €
TOTAL	19 420 €

Budget primitif 2023 - Commune

Le budget primitif de l'année 2023, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement (par chapitres) et en section d'investissement (par opérations), s'équilibrent de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	584 987.44 €	Résultat d'exploitation reporté	294 738.80 €
Charges de personnel	660 840 €	Atténuations de charges	15 000 €
Dépenses imprévues	35 000 €	Ventes, prestations de services	79 410 €
Virement à la section d'investissement	317 190.31 €	Impôts et taxes	960 194 €
Opérations d'ordre	11 080.05 €	Dotations, participations	389 925 €
Autres charges de gestion courante	131 870 €	Revenus des immeubles	36 000 €
Charges financières	30 000 €	Produits exceptionnels	300 €
Charges exceptionnelles	4 600 €	TOTAL	1 775 567.80 €
TOTAL	1 775 567.80 €		

INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Éclairage public	57 514.88 €	Eglise	259 552.17 €
Mobilier et matériel	28 512.50 €	Aménagement du Chemin du Marais	95 000 €
Bâtiments administratifs	26 372.61 €	Hydraulique douce (écriture d'ordre)	2 359.26 €
Cimetière	6 550 €	Extension de l'accueil périscolaire	149 835.13 €
Passerelle accès au parc	3 000 €	Achat de terrains (écriture d'ordre)	19.15 €
Aire de jeux parc municipal	15 000 €	Opérations financières	1 372 216.37 €
Accessibilité	2 341.24 €	TOTAL	1 878 982.08 €
Eglise	947 619.56 €		
Circulation et stationnement	59 245.90 €		
Création d'un local rangement dojo	80 000 €		
Aménagement Chemin du Marais	63 120.98 €		
Hydraulique douce (écriture d'ordre)	2 359.26 €		
Extension de l'accueil périscolaire	265 000 €		
Aménagement rue Léona Occre	20 000 €		
Béguinage	165 000 €		
Achat de terrains	20.15 €		
Opérations financières	137 325 €		
TOTAL	1 878 982.08 €		

Vote du budget primitif 2023 - Service des eaux

FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES	
Charges à caractère général	20 000 €
Virement à la section d'investissement	12 640.35 €
Opérations d'ordre	16 645 €
TOTAL	49 285.35 €
RECETTES	
Résultat d'exploitation reporté	29 285.35 €
Autres produits de gestion courante	20 000 €
TOTAL	49 285.35 €

INVESTISSEMENT	
DÉPENSES	
Réhabilitation des cuves du château d'eau	96 000 €
	146 357.81 €
TOTAL	242 357.81 €
RECETTES	
Opérations financières	242 357.81 €
TOTAL	242 357.81 €

Surtaxe communale eau 2023

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2023, le montant de la surtaxe eau fixée à 0.4833€ le m3 d'eau vendu à l'utilisateur du service de distribution d'eau potable et d'assainissement.

La décision a été notifiée au délégataire - VEOLIA EAU - en vertu du contrat de délégation du service public de distribution d'eau potable.

Aménagement / Travaux

En bref

Les projets réalisés

Aménagement du chemin
du Marais en voie douce

Coût : 323 256,06 €

Subventions :

> Département du Pas-de-
Calais dispositif « modes
doux » : 80 000 €

> FARDA (aide à la voirie
communale) : 15 000 €



Extension de l'accueil pé-
riscolaire

Coût : 388 627,33 €

Subventions :

> CAF : 87 335,13

> FARDA : 62 500 €



Installation d'une borne
électrique, rue de la gare

Coût : 16 548 €

Subvention accordée :

Prime ADVENIR : 4 400 €

Coût Enedis : 554,70 €



Restauration de l'Eglise Saint Kilien

Ce bâtiment communal dont les premières fondations datent du VII^e siècle est un véritable trésor dans notre patrimoine local qu'il est nécessaire de sauvegarder.

Compte tenu de l'ampleur de la restauration à entreprendre et de son coût total (1 433 865,82€ estimé), un plan pluriannuel a été mis en place.

L'appel d'offre pour la première tranche des travaux regroupant le clocher et la façade occidentale (travaux de maçonnerie, de taille de pierre et de charpente) a été lancé et des entreprises y ont répondu. L'analyse de ces offres est en cours. Rappelons que le montant estimé de ces travaux est de 550 000 €. Un emprunt a été contracté et accepté.

Suivront la nef et le chœur et des travaux d'électricité et de chauffage qui seront traités à part de la consultation.

Un totem au Jardin du Souvenir

Le Jardin du Souvenir du cimetière d'Aubigny-en-Artois se verra bientôt doté d'un totem memoria afin que les familles puissent y faire inscrire si elles le souhaitent (service payant), le nom de leurs défunts dont les cendres y ont été dispersées.

Pour rappel, la commune est tenue d'inscrire dans un registre les noms des personnes défuntes dont les cendres ont été dispersées dans le Jardin du Souvenir.

L'inscription (police d'écriture et couleur) sera calibrée afin d'avoir une harmonisation d'ensemble.

Diagnostic énergétique des bâtiments



Au vu de l'inflation et de l'explosion des tarifs énergie, la commune va entreprendre un audit sur ses bâtiments en lien avec la Fédération départementale d'énergie 62. Cette étude devra amener la commune à calculer ses dépenses en fonction de la pertinence des utilisations.

D'ailleurs, chaque utilisateur (associations, collège) a indiqué les créneaux d'occupation utilisés ou souhaités. L'audit permettra d'affiner leur impact en termes d'électricité, de chauffage et de responsabiliser davantage les utilisateurs.

Actuellement, la Commune a déjà investi pour passer en éclairage led ses bâtiments. La Mairie est en cours d'équipement, viendra ensuite, la médiathèque, les vestiaires foot, la cantine et l'espace culturel André Cardon. La salle des sports se verra dotée d'un détecteur de présence et tempo.

Stationnement / circulation

De nombreux aménagements sont prévus sur la commune en terme de stationnement et de circulation.

> **Rue Anneuse et rue du Général Barbot :**

Un programme comprenant des travaux de borduration, de la réfection des trottoirs, des caniveaux, de la réparation de trous et des déformations de la chaussée sera entrepris.

Coût : 48 702.60 € TTC

> **Sentier d'Agnières :**

De nombreux automobilistes guidés par leur GPS, s'engagent à tort sur le sentier et se retrouvent bloqués au niveau du pont. Aussi, un arrêté municipal permanent réglementant la circulation a été pris par Monsieur le Maire et une signalétique sera installée pour indiquer notamment l'interdiction de circulation pour tous les véhicules à moteur, sur la partie comprise entre le parking privé de l'étude de Maître Burghgraeve (après l'accès) jusqu'au pont.

Deux panneaux «voie sans issue» de type réglementaire seront également positionnés à l'intersection de la rue Saint Kilien avec le Chemin rural n°28 dit Sentier d'Agnières et à l'intersection de la rue d'Agnières avec le Chemin rural n°11 dit Chemin du Maresquel.

Enfin, deux panneaux STOP seront installés, le premier à la sortie du Chemin rural n°28 dit Sentier D'Agnières et le second à la sortie du Chemin rural n°11 dit Chemin du Maresquel.

> **Parking de l'école maternelle et parking de la salle Viart :**

Des travaux de réfection de marquage des emplacements automobiles seront entrepris pour apporter plus de lisibilité aux conducteurs.

En bref

Création d'un local de rangement au dojo

Actuellement, le dojo est occupé par la section tennis de table et par le judo club aubinois.

Afin de libérer de la place dans le bâtiment actuel, il est envisagé de créer un espace de stockage en extérieur. La solution à l'étude serait un conteneur aménagé. Les sections pourront ainsi y ranger du matériel.

Passage du jury du label Villes et Villages Fleuris

Aubigny-en-Artois verra le passage du jury en juin. La labellisation récompense les actions coordonnées par les collectivités locales pour aménager un environnement favorable à la qualité de vie des habitants et à l'accueil des touristes. Le label garantit la qualité de la démarche et valorise les communes qui l'obtiennent. Aubigny-en-Artois travaille dans ce sens depuis presque 20 ans et espère obtenir une troisième fleur. A travers le concours des Maisons fleuries et des différentes opérations liées à la sauvegarde de l'environnement et à l'embellissement de notre territoire, vous pouvez contribuer à la démarche.

À L'ÉTUDE



Etude de l'aménagement de la rue Occre

En 2017, la rue Léona Occre a été impactée par des phénomènes de coulées de boues et d'inondations. Afin de limiter les conséquences du risque, des travaux seront entrepris. Pour cela, une étude sera menée avec le concours de plusieurs acteurs. La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, en charge de la compétence « maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellements (émanant des bassins versants) et lutte contre l'érosion des sols », travaillera sur l'hydraulique douce.

La commune, quant à elle, complètera éventuellement le dispositif par des travaux de gestion des eaux pluviales, par le reprofilage de la chaussée, la réfection des bordurations et des trottoirs, afin de sécuriser le cheminement des piétons. Un enfouissement des réseaux sera également prévu en option. Le Département du Pas-de-Calais, finalisera la réfection de la RD 74 (rue Léona Occre) dans le cadre du GRMU (Grosses Réparations en Milieu Urbain).

Lutte contre le frelon asiatique

Introduit au début des années 2000, le frelon asiatique s'est développé en quelques années à travers le territoire français et dans les pays limitrophes. Il est inscrit sur la liste des « espèces exotiques envahissantes préoccupantes » par l'Union Européenne depuis 2016 car il est un véritable fléau pour les insectes et pollinisateurs.



Deux périodes sont importantes pour lutter contre le frelon asiatique :

- **le printemps** : piégeage préventif, les reines sortent pour fonder de nouvelles colonies. Un piégeage efficace au printemps évitera la destruction de nouveaux nids en automne
- **la fin de l'été et l'automne** : piégeage curatif, il s'agit de piéger les ouvrières qui s'attaquent aux ruches pour nourrir les larves.

La Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a décidé de participer à cette lutte par l'acquisition de pièges sélectifs fabriqués par l'entreprise JABEPRODE. La commune d'Aubigny-en-Artois dispose donc de 10 pièges qui seront installés sur le territoire selon le mode d'utilisation.

Si vous repérez un nid de frelons sur Aubigny-en-Artois, contactez la Mairie au 0321596807.

La rétrospective

Formation PSC1

Une fois de plus, la Commune d'Aubigny-en-Artois a organisé une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1*, le mercredi 15 février dernier.

Dix participants, dont quatre mineurs (la formation étant ouverte à partir de 10 ans) ont suivi 7 heures d'apprentissage prodiguées par un formateur de l'AFSI (Association Arras Formation Secourisme Incendie) :

- > La protection, l'alerte, l'alerte des populations ;
- > Le malaise ;
- > La perte de connaissance ;
- > L'arrêt cardiaque, le défibrillateur ;
- > L'obstruction des voies aériennes ;
- > Le traumatisme, les brûlures, les hémorragies externes.
- > Attentats.

Cette formation donne droit à un diplôme certifié qui est parfois réclamé pour passer des concours ou accéder à certains emplois.

*Vous êtes intéressés pour passer ce type de formation, rendez-vous en janvier 2024 !
(*formation payante)*



Carnaval du Groupe Scolaire Gauguin-Brassens



Permanences

ASSISTANTE SOCIALE

Contactez la Maison du Département Solidarité d'Arras Ouest
au 03 21 16 10 30.

CONSULTATION D'ENFANTS

Contactez la Maison du Département Solidarité d'Arras Ouest
au 03 21 16 10 30.

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mardi 16 mai et 6 juin 2023 à partir de 9h à la Mairie (entrée par la porte centrale).

Mairie - 20, rue du Général-de-Gaulle
03 21 59 68 07 -
mairie.aubigny62@wanadoo.fr
Site : www.aubigny-en-artois.fr
Facebook : @Commune d'Aubigny-en-Artois

- Horaires d'ouverture :
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (fermée le jeudi après-midi)
- Le samedi de 9h à 11h

Agenda

2 > 30 MAI	Exposition à la médiathèque François Mitterrand en partenariat avec la médiathèque Départementale du Pas-de-Calais. <i>«Au Jardin Potager» avec Vincent Mathy</i>
4 > 7 MAI	SEMAINE CULTURELLE «L'OISE» : Du cinéma pour les scolaires, de la danse pour les résidents de l'Ehpad François-Xavier de Saulty, une sortie à Chantilly (complet), mais aussi : > 6 mai à 20h : Spectacle de danse de Ballerine attitude «L'Oise en fête» (6€ adulte / 3€ jusqu'à 12ans). > 7 mai à 15h : Exposition du club culturel Aubinois (Salle multi-activités - gratuit). > 7 mai à 15h30 : Concert de printemps de l'Harmonie Municipale (Salle multi-activités - gratuit). > 7 mai toute la journée : Peintres dans la rue
8 MAI	COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 : 11h : célébration en l'église Saint Kilien suivi d'un dépôt de gerbe au Monument aux Morts, avec le concours des élèves du groupe scolaire Gauguin-Brassens. Remise des diplômes par le Souvenir Français aux jeunes portes-drapeaux. S'en suivra une réception en Mairie
22 MAI	COMMÉMORATION DES ÉVÈNEMENTS TRAGIQUES DU 22 MAI 1940
9 > 12 JUIN	DUCASSE / BROCANTE : > 9 juin à 18h : inauguration de la ducasse opération des forains 1ticket acheté = 1 ticket gratuit > 9 juin à 20h : repas dansant animé par Mix'âge (adulte : 12€ et enfant : 7€) > 10 juin de 19h à 23h : brocante nocturne et ses animations (4€ les 4 mètres minimum) inscription en Mairie. > 11 juin : Course pédestre avec ses animations (mascotte Minion et Stitch à 9h45 (nés entre 2010 et 2013 / 1.2 km) et à 10h30 (nés avant 2007 / 5 ou 10 km) de 13h à 16h30 : animations musicales (danseuses brésiliennes, majorettes avec les Hirondelles, Spirits Country Club de Bucquoy, Dixieland jazz) - Buvette et restauration sur place avec la Friterie Massart. 16h30 : Concert pop rock avec MIDGETS GARDEN

CAMPAGNES
de l'ARTOIS
Communauté de Communes

Aubigny-en-Artois

est sur



IntraMuros

disponible sur  Google Play

disponible sur  App Store

Téléchargement gratuit

Votre mairie utilise l'application mobile IntraMuros pour vous informer. Téléchargez-la pour découvrir les alertes, les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours.



Les Foulées des Rongueux d'Oches

INSCRIPTION JUSQU'AU 7 JUIN

DIMANCHE 11 JUIN 2023

AUBIGNY-EN-ARTOIS

Distance	Départ	Années de naissance des coureurs
1.2km*	9h45	Entre 2010 et 2013
5km**	10h30	Avant le 31/12/07
10km**	10h30	Avant le 31/12/07

* Gratuit - inscription sur place les 10 et 11 juin
 ** Inscription uniquement en ligne jusqu'au 7 juin sur
<https://www.aubigny-en-artois.fr/le-marche-du-11-juin-2023>
 ou en scannant le code ci-dessous :



INSCRIVEZ-VOUS

**RESTAURATION SUR PLACE
ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE
PROGRAMME SUR
WWW.AUBIGNY-EN-ARTOIS.FR**

